



PROCÈS-VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DE RACINE

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 FÉVRIER 2025

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Racine, tenue le lundi 10 février 2025 à 19 h au Centre communautaire de Racine, situé au 136 route 222, Municipalité de Racine

Sont présents :

Maire Mario Côté	
Conseiller district N° 1	Nicolas Turcotte
Conseillère district N° 2	Lilian Steudler
Conseiller district N° 3	André Courtemanche
Conseiller district N° 4	Michel Bergeron
Conseiller district N° 5	Adrien Steudler
Conseillère district N° 6	Louise Lafrance Lecours

Assiste également à la séance :

Stéphanie Deschênes, adjointe administrative en remplacement de Lyne Gaudreau, directrice générale et greffière-trésorière

Les membres présents forment le quorum.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCES

La séance extraordinaire est ouverte à 19 h par monsieur Mario Côté, maire de Racine.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2025-02-037

ATTENDU la lecture de l'ordre du jour par monsieur Mario Côté, maire de Racine ;

Il est proposé par monsieur Nicolas Turcotte, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le projet d'ordre du jour soit accepté avec le retrait du point 4.1.

RÈGLEMENTS

3.1 Adoption du règlement d'emprunt numéro 393-02-2025 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 100 000 \$ concernant les travaux de réhabilitation de la chaussée du chemin J.-A.-Bombardier

2025-02-038

ATTENDU QUE la Municipalité de Racine désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième alinéa à l'article 1063 du Code municipal du Québec;

ATTENDU QUE des travaux de réhabilitation de chaussée sont nécessaires;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 3 février 2025 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;



ATTENDU QU'il y a dispense de lecture, chacun des membres de ce conseil déclare et reconnaît avoir reçu et lu, avant ce jour, une copie du règlement;

Il est proposé par monsieur Adrien Steudler et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER le règlement numéro 393-02-2025 intitulé *Règlement d'emprunt numéro 393-02-2025 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 100 000 \$ concernant les travaux de réhabilitation de la chaussée du chemin J.-A.-Bombardier* comme s'il était au long cité.

4. PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 MINUTES)

La période de questions débute à 19 h 01 et se termine à 19 h 10.

Les questions ont porté sur le règlement d'emprunt et les travaux sur le chemin J.-A.-Bombardier.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

2025-02-039

Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions ou de résolutions, le cas échéant.

Madame Lilian Steudler, propose la levée de la séance à 19 h 10.

Mario Côté
Maire

Stéphanie Deschênes, adjointe administrative
en remplacement de Lyne Gaudreau,
Directrice générale et greffière-trésorière